

Bilan des résultats des plans de contrôle 2007 de substances chimiques chez les animaux d'exploitation et dans leurs produits

Ces plans sont réalisés depuis plusieurs années pour répondre aux exigences de la directive 96/23/CE du 29 avril 1996, relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus chez les animaux vivants et dans leurs produits. D'autres plans de contrôle existent (microbiologie, substances phyto-pharmaceutiques dans les végétaux...), mais ne sont pas couverts par cette directive.

L'objectif de ces plans est de détecter les éventuelles non-conformités. L'ensemble des prélèvements doit donc être réalisé de manière ciblée.



Huit plans de contrôle ont été mis en œuvre en 2007 dans les matrices suivantes: animaux de boucherie, volailles, lapins, gibiers, poissons d'élevage, lait, œufs et miel. Ces plans de contrôle ont conduit à réaliser plus de 50000 prélèvements.

Trois grandes familles de molécules ont été particulièrement visées: les résidus de substances interdites (groupe A: facteurs de croissance, médicaments interdits ou non autorisés chez les espèces visées), les résidus de médicaments vétérinaires (groupes B1 et B2: antibiotiques, anti-parasitaires, anti-inflammatoires non stéroïdiens, tranquillisants, glucocorticoïdes, anti-coccidiens, colorants) et les contaminants de l'environnement (groupe B3). Pour cette dernière famille, seuls les pesticides seront considérés dans le présent article, bien que d'autres contaminants de l'environnement fassent également l'objet de plans de contrôle.



STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

La directive, dans son annexe III, souligne que « l'échantillonnage doit être imprévu, inattendu et effectué à des moments non fixes et à des jours non particuliers de la semaine ». Par ailleurs, pour le groupe des substances interdites, « les échantillons doivent être ciblés, compte tenu des critères minimaux suivants: sexe, âge,



espèce, système d'engraissement, toute information dont dispose l'État membre et toute évidence de mauvaise utilisation ou d'abus de substances de ce groupe ». En outre, la Commission a établi un nombre de prélèvements minimum à réaliser pour chaque catégorie de denrées, qui peut être calculé sur la base d'une proportion de la production nationale ou d'un nombre minimum forfaitaire.



ANALYSES DE LABORATOIRE

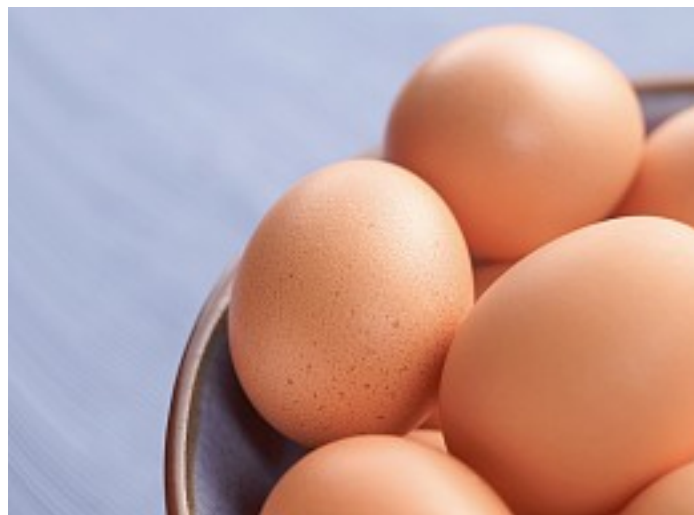
La quasi-totalité des analyses est réalisée par des laboratoires accrédités selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 et agréés par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Les méthodes utilisées sont validées conformément à la décision 2002/657/CE de la Commission du 12 août 2002 et aux guides émanant de la Commission (cas des pesticides).

Tableau 1 : Nombres et taux de réalisation et de non-conformités

	Nombre de prélèvements prévus	Nombre d'analyses prévues	Nombre de résultats recensés	Nombre de non-conformités	Taux de réalisation en %	Taux de non-conformité en %
Viandes de boucherie	36 075	36 075	34 914	55	96,8	0,2
Volailles	8 700	8 700	8 483	64	97,5	0,8
Lapins, gibiers	535	1 015	1 010	9	99,5	0,9
Poissons d'élevage	715	945	926	6	98,0	0,6
Lait	1 650	1 650	1 640	1	99,4	0,1
Œufs	1 065	1 065	1044	32	98,0	3,1
Miel	110	350	318	3	90,9	0,9
Total	48 850	49 800	48 335	170	97,1	0,4

Tableau 2 : Comparaison des taux de réalisation et de non-conformités des années 2006 et 2007

	2006		2007	
	Taux de réalisation (%)	Taux de non-conformité (%)	Taux de réalisation (%)	Taux de non-conformité (%)
Viandes de boucherie	94,4	0,20	96,8	0,16
Volailles	94,6	0,69	97,5	0,75
Lapins, gibiers	97,0	0,95	99,5	0,89
Poissons d'élevage	90,2	0,70	98,0	0,65
Lait	96,0	0,09	99,4	0,06
Œufs	95,0	2,20	98,0	3,07
Miel	96,0	0,89	90,9	0,94



RÉALISATION DES PLANS DE CONTRÔLE 2007 ET NOMBRE DE NON-CONFORMITÉS

En 2007, pour l'ensemble des plans évoqués ci-dessus, 49 800 analyses étaient prévues et 48 335 résultats ont été recensés. Les taux de réalisation sont globalement satisfaisants et sont compris entre 90,9 et 99,5 % (Tableau 1). En 2007, 170 non-conformités ont été relevées, correspondant à des taux de non-conformité compris entre 0,1 à 3,1 % selon les produits. En outre, on peut constater que les taux de réalisation et de non-conformité, sont assez stables entre 2006 et 2007 (Tableau 2).

RÉSULTATS PAR FAMILLE DE SUBSTANCES

Substances interdites

Quelques résultats non conformes ont été identifiés pour les résidus de substances interdites. 18 sont dus à la présence de promoteurs de croissance (17 chez les animaux de boucherie et 1 chez les volailles), 11 à la présence de médicaments vétérinaires dont l'usage est interdit chez les animaux de rente (chloramphénicol, nitro-imidazoles chez les animaux de boucherie, les volailles, les poissons, le vert de malachite étant détecté uniquement chez les poissons).

En ce qui concerne le suivi de ces non-conformités, des investigations sont réalisées par la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP). En outre, la révélation d'usage de certains promoteurs de croissance peut entraîner des investigations complémentaires sur les plans technique ou scientifique.

Médicaments vétérinaires

Les non-conformités recensées concernant les résidus de ces substances, sont au nombre de 141. Elles sont dues soit à des dépassements des limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires, soit à la présence dans une carcasse, qui ne devait pas en contenir, d'un additif anticoccidien, dont l'administration est autorisée pour certaines productions. En effet, dans ce cas, il s'agit de molécules pour lesquelles un temps d'attente a été fixé alors même qu'il n'existe pas encore de LMR. La présence de résidus est donc considérée dans ce cas comme une non-

conformité. Toutefois, ces substances sont en cours d'évaluation au titre de la fixation d'une LMR, ce qui devrait entraîner une baisse significative du nombre de non-conformités.

Une grande partie des molécules dont la LMR est dépassée, sont des molécules antibiotiques (42 non-conformités, réparties sur l'ensemble des plans), assez souvent en lien avec un non-respect du temps d'attente par l'éleveur. La présence d'additifs coccidiostatiques est également la cause de plusieurs non-conformités (89 cas: 58 sur volailles, 31 sur œufs). Toutefois, la présence d'anticoccidiens dans les prélèvements est difficile à expliquer: des contaminations croisées entre des aliments « blancs » (sans anticoccidien) et des aliments contenant des additifs ont pu se produire, à différents stades de la filière (usine et transport d'aliments, silos de stockage sur sites),

Contaminants de l'environnement : pesticides

Cette famille n'a été l'objet d'aucune non-conformité détectée en 2007.

PERSPECTIVES

L'ensemble des résultats de l'année 2007 est globalement satisfaisant, mettant en évidence un taux moyen de non-conformité de 0,4 %. Les plans de contrôle de substances et de leurs résidus chimiques chez les animaux et dans les denrées d'origine animale ont été reconduits pour l'année 2008, respectant les exigences de la directive 96/23/CE. Le plan pour la recherche des anti-coccidiens dans les foies de poulet de chair et de dinde a été également reconduit en 2008 afin de rassembler davantage de données. Deux autres plans ont aussi été mis en œuvre en 2008 :

- le premier concerne la recherche de l'hormone de croissance recombinante chez les bovins: bien que cette recherche ne soit pas couverte par la directive 96/23/CE, le Laboratoire national de référence, la BNEVP et la DGAl ont estimé qu'il était pertinent de la réaliser ;
- le second concerne la recherche d'anti-inflammatoires non-stéroïdiens dans les laits, qui est, elle, couverte par la directive 96/23/CE.